

## La commune négocie votre mutuelle

Publié le 09/10/2015

La Santé près de chez vous - Santé



Bernard Boyer, adjoint à la mairie, en charge des affaires sociales et Patrick Reboul représentant le dispositif «Ma commune, ma santé».

Gourdon est la première ville du Lot à mettre en place, par le biais du Centre communal d'actions sociales (CCAS), le dispositif «Ma commune, ma santé». L'objectif de cette démarche est de faire bénéficier les personnes qui le désirent d'une mutuelle négociée à un prix très compétitif. Tous les Gourdonnais pourront ainsi trouver une solution pour accéder à une complémentaire santé mutualisée.

«Aujourd'hui, 10 à 12 % de la population n'a pas de mutuelle parce que cela coûte trop cher. «Ma commune ma santé» répond à ce besoin, cela permet d'accéder à une mutuelle moins chère et qui offre de bonnes garanties», explique Patrick Reboul, référent pour le département du Lot, qui souligne que 430 communes de France ont déjà signé cette convention. Cette démarche est ouverte à tous les publics : jeunes, retraités, artisans, agriculteurs... qui n'ont pas de mutuelle obligatoire. Une réunion publique se déroulera le mardi 20 octobre à la mairie, dans la salle des mariages, afin d'informer les habitants sur cette mutuelle. 3 permanences seront organisées le vendredi 23 octobre toute la journée à la mairie (salle des mariages) ainsi que le vendredi 30 octobre et le 2 novembre dans les mêmes conditions. C'est l'association Actiom, association loi 1901 à but non lucratif, (Actions de mutualisation, [www.macommunemasante.org](http://www.macommunemasante.org)) qui est à l'origine du programme «Ma commune, ma santé».